

La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat. (H. Krasucki)

# le journal des retraité·e·s de Chaumont

 <https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>

retraités  
la  
cgt  
Chaumont

Syndicat **CGT** des retraités de Chaumont - 24 avenue du Général Leclerc 52000 Chaumont - N° 366 - Mardi 28 novembre 2023

## ON EST LA CGT DES RETRAITÉ·E·S DE CHAUMONT

### Édition spéciale...

C'est un journal un peu particulier que nous avons décidé de vous envoyer. Il est entièrement consacré au syndicalisme retraité, à l'activité de notre syndicat, avec pas mal d'illustrations\*. Un numéro pour faire l'éloge du syndicalisme retraité interprofessionnel ? Pourquoi pas. Après tout, les échos qui nous reviennent de nos initiatives nous indiquent que ce que nous faisons semble apprécié par les retraité·e·s, mais aussi par la population de Chaumont et de son Agglomération.

Nous avons opté, il y a bientôt quinze ans, pour un syndicalisme ancré dans le territoire, proche des préoccupations des retraité·e·s. Un syndicalisme qui rassemble au-delà des murs souvent trop étroits des entreprises, des bureaux, des administrations.

Il y a dix ans, les expériences tentées par la direction de l'UCR-CGT, après les salutaires débats sur la place des retraités dans la société, pouvaient laisser à penser que cette forme d'organisation pouvait enrayer la perte d'adhérents (7 syndiqués sur 10 arrêtent leur adhésion au moment du départ à la retraite) et créer des rapports nouveaux entre la CGT et la masse des retraité·e·s. Sans tirer les enseignements de cette période, il semble bien que l'actuelle direction de la CGT-retraités veuille y mettre fin...

Nous parlons de cela dans ce journal que nous avons décidé de publier au moment du congrès de l'UCR-CGT, puisque nous n'y sommes pas représentés, et avant le jugement qui doit intervenir le 5 décembre prochain pour nous dire si l'Union locale CGT de Langres aura encore le droit de sortir ses badges, ses banderoles et ses drapeaux estampillés du sigle CGT...

Un journal pour faire connaître notre conception du syndicalisme, notre activité, nos actions, nos espoirs... et notre certitude que l'avenir du syndicalisme retraité sera interprofessionnel ou ne sera pas...

### **SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT**

\* Nous y avons ajouté la motion votée à notre AG pour protester contre le fait que nous avons été privés de mandat de délégué lors du dernier congrès confédéral. Nous attendions la réponse de la Direction confédérale pour le faire. Cinq mois plus tard, toujours rien, malgré une relance. Nous la rendons publique aujourd'hui.



## DE L'ÉQUATION RETRAITE/SYNDICAT(S)



Parlons, si vous voulez bien, de retraite et de syndicat(s). Un sujet qui concerne celles et ceux qui sont déjà en retraite ou vont y prétendre sous peu, bien qu'une période de deux années supplémentaires leur soit imposée. Mais il concerne également les actifs.

Le 10<sup>ème</sup> Congrès de l'Union confédérale des retraités (UCR), en 2014, s'est clôturé avec le document intitulé Notre démarche syndicale en territoire (1) : « Le temps de la retraite est à la fois redouté et espéré. C'est la fin d'une activité et le commencement d'une autre. L'allongement de la durée de vie sans invalidité pour le plus grand nombre a transformé complètement cette étape de l'existence et a contribué à l'émergence d'attentes et de besoins beaucoup plus affirmés. La retraite correspond à une aspiration légitime à vivre mieux, à vivre autrement, à vivre dignement. »

**L'équation peut se résumer brièvement ainsi : les syndicats et la CGT en particulier, sont-ils dans leur rôle et ont-ils intérêt à développer leur organisation chez les retraité·e·s ? Et si oui, sous quelle forme ?** L'autre terme de l'équation se pose, en quelque sorte, a contrario. Les retraité·e·s, présentés hier comme privilégié·e·s par rapport à la moyenne de la population, sont aujourd'hui durement touchés par la réduction drastique du montant net des pensions,

**SUITE PAGE 2**

## L'ACTIVITÉ D'UN SYNDICAT MULTIPRO RETRAITÉS

Tout ce qui intéresse les retraités sur le territoire, vaste champ d'action !

Il y a bien sûr les revendications communes à tous les retraités de France et de Navarre : montant des pensions, pouvoir d'achat, santé, services publics.

Localement, nous nous sommes battus contre la fermeture du centre de tri des déchets et ses emplois. Nous étions, hélas, un peu seuls, et nous n'avons pas réussi à l'empêcher.

Nous avons été à l'initiative d'une large mobilisation pour empêcher la délocalisation du 15 qui devait partir à Dijon, et nous avons gagné !

Depuis plusieurs années, dans le cadre d'une intersyndicale des retraités, nous menons aussi une réflexion et des rencontres sur les problèmes affectant la santé de nos concitoyens car la Haute-Marne est un désert médical.

Dans le cadre de la défense de l'hôpital public, nous avons été amenés à nous opposer publiquement à l'implantation d'un plateau chirurgical privé à Rolampont, au détriment des hôpitaux de Chaumont et de Langres.

Nous sommes à l'écoute des habitants des quartiers populaires et, avec eux, nous nous mobilisons pour un habitat décent. Ce n'est pas une mince affaire face à l'immobilisme de l'organisme logeur et au peu de réactivité des « officiels » (mairie, Conseil départemental, préfecture). Nous relançons actuellement cette action.

Le syndicat multipro organise également des initiatives culturelles : la journée du 8 mars avec un débat et un spectacle féministe, le 1<sup>er</sup> mai avec un repas-concert, la célébration de la Commune de Paris à Vroncourt-la-Côte à la fin mai et l'Exposition d'Octobre. Cette année, qui était celle de la Biennale des arts graphiques organisée par le Centre national du graphisme à Chaumont, notre syndicat a invité à exposer le collectif de graphistes Formes des Luttes qui a participé activement aux manifestations contre la réforme des retraites.



## DE L'ÉQUATION RETRAITE/ SYNDICAT(S)

par les restrictions croissantes imposées aux services publics qui leur sont indispensables et la hausse de leurs dépenses qui en découle.

D'où la question inverse : **à la retraite, afin que les aspirations légitimes au bien-vivre ne se transforment pas en déceptions, y a-t-il nécessité d'avoir une organisation de défense de ses droits ? Et si oui, quelle est la forme de syndicat adéquat ?**

Ce débat est d'actualité à la veille de l'ouverture du 12<sup>ème</sup> Congrès de l'UCR-CGT\*, le 27 novembre, plus de 6 ans après celui de mars 2017\*. Pour aller à l'essentiel, reprenons un extrait de la déclaration du Secrétaire général sortant : « ...dans une actualité sociale chargée, nous évoquerons entre autres le rôle et l'utilité du syndicalisme retraité. »

Cependant, dans toute association ou organisation, le congrès (ou l'assemblée générale) a un but précis, celui de faire le bilan de l'activité et des orientations passées et de fixer, en fonction de la situation et des résultats, les perspectives à venir.

Reprenons la suite de la déclaration ci-dessus, qui semble être un concentré des objectifs de ce congrès : « Nous ne devons rien lâcher sur la question du syndicalisme CGT en général ni sur celle du syndicalisme spécifique CGT des retraités. On ne mesure pas assez son importance après une vie de travail. » Puis « ...Disons-le, nous sommes encore en difficulté sur la continuité syndicale entre la vie professionnelle et la retraite. Il faut s'atteler sans tarder à ce travail entre les organisations CGT des salariés et celles des retraités, partout, dans les professions et les territoires. »

### PLUSIEURS REMARQUES S'IMPOSENT.

La première n'est pas la moindre : le projet des trois congrès précédents reposait sur deux volets, **la continuité syndicale ET la syndicalisation de masse**. Force est de constater que ce second volet est passé à la trappe. Ce n'est ni un détail ni une mince affaire que cette option prise par une « direction d'entre deux congrès ».

La seconde remarque porte sur un autre abandon, celui de la « **démarche syndicale en territoire** » qui a fait l'objet d'un remarquable travail de recherche, d'initiative et de créativité de la part des directions précédentes. Dès 2014, la question de l'évolution de notre syndicalisme a été actée pour qu'il soit vraiment utile, qu'il devienne la force dont les retraités ont aujourd'hui réellement besoin. L'activité territoriale et de proximité mettait en valeur, en particulier, **la place des structures multiprofessionnelles**.

Or, il a été clairement notifié aux multipros de territoire, reconnus comme syndicats par la Confédération, qu'ils n'avaient plus droit d'existence. Déclassés en sections, en miettes de sections contraintes de déclarer leurs adhérents à autant de branches professionnelles que celles auxquelles elles et ils ont pu appartenir, parfois 20 ans plus tôt. Déclarés en état de mort cérébrale avec éparpillement des organes vitaux. Les dégâts collatéraux : impossibilité de donner son avis,

**SUITE PAGE 3**



# JEUDI 21 DÉCEMBRE

## LE SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

### VOUS INVITE À UN APRÈS-MIDI CONVIVAL, GOÛTER-DÉBAT ET... CHANSONS

*Le syndicalisme retraité, son rôle dans la cité*

## RENDEZ-VOUS À 15H CHAUMONT SALLE ROBERT GENEST (AU CAVALIER)

# DE L'ÉQUATION RETRAITE/SYNDICAT(S)

interdiction de voter comme aux congrès précédents.

**La troisième question, quant à elle, tient à la conception étroite de la continuité syndicale qui nous est proposée.** Elle repose sur l'idée fautive qu'un syndicalisme retraité serait lié de manière intangible à un passé de syndicalisme d'actif. Si tel était le cas, la formule se réduirait à : « Syndicaliste un jour, syndicaliste toujours ». Mais « nous sommes encore en difficulté sur la continuité syndicale entre la vie professionnelle et la retraite. Il faut s'atteler, sans tarder, à ce travail entre les organisations CGT de salariés et de retraités, partout, dans les professions et les territoires ».

Disons-le tout net, répéter ce mantra pendant plus de 10 ans ne suffit pas, cela ne fonctionne pas. Avec un potentiel souligné au 11<sup>e</sup> Congrès en 2017 de « 45 000 adhérents CGT (qui) vont faire valoir leur droit à retraite dans les 5 années à venir », l'UCR n'a pas réussi à enrayer la perte de ses adhérents.

## OÙ VONT LES SYNDIQUÉS CGT LORSQU'IL PARTENT À LA RETRAITE ?

Plusieurs réponses possibles : lorsqu'il y a une section de retraités dans l'entreprise, ils peuvent la rejoindre, d'autres restent dans les effectifs du syndicat d'actif de l'entreprise, et certains arrêtent leur syndicalisation parce qu'ils ne voient plus l'intérêt de se syndiquer dans l'entreprise.

Pourquoi alors s'obstiner à vouloir syndiquer les retraités dans les entreprises ? Ne doit-on pas chercher les adhésions ailleurs, par exemple là où

JHM - 7 avril 2022

### Les syndicats de retraités planchent sur les déserts médicaux

**SANTÉ.** Regroupant six syndicats haut-marnais, l'intersyndicale des retraités s'est lancée dans un combat contre les déserts médicaux le 31 mars 2021. Point d'étape un an après le début de leurs travaux.



Que dire de ce mouvement de convergence pour le bien-être et la santé des retraités au sein de nos régions.

Le 31 mars 2021, les représentants des syndicats CGT de Haute-Marne (retraités et actifs) ont réuni à Chaumont les représentants de six syndicats de retraités de Haute-Marne. Le 31 mars 2021, les représentants des syndicats CGT de Haute-Marne (retraités et actifs) ont réuni à Chaumont les représentants de six syndicats de retraités de Haute-Marne.

Une réunion, un débat, des propositions

Comment faire en sorte que les médecins et infirmiers restent dans les zones de désert médical ? C'est l'une des questions les plus pressantes du moment pour les retraités de Haute-Marne. L'intersyndicale des retraités de Haute-Marne a organisé une réunion de concertation avec la population et les professionnels de santé pour discuter de ces enjeux.

vivent les retraités, dans les villes et les villages ? Au fil d'une vie de travail, des entreprises ferment, des syndicats disparaissent.

L'existence de **syndicats de territoire**, ceux qu'on appelle les **multi pros** permet de regrouper des retraités d'origines diverses. Lorsqu'ils étaient en activité, certains ont été syndiqués à la CGT, certains syndiqués dans d'autres syndicats et d'autres n'ont jamais été syndiqués. Cette structure novatrice leur permet de mettre en commun leurs expériences diverses et de se saisir des problèmes des retraités sur le territoire : logement, santé, services publics etc., et d'agir ensemble pour des intérêts communs. Les syndicats multi pros agissent, s'adressent à la population, donnent une autre information que celle des médias dominants et font des adhésions sur le territoire de la cité.

Enfin, nous ne saurions terminer sans rappeler que, dans les syndicats multi pros, nous cultivons l'esprit de camaraderie, de solidarité et de fraternité. C'est pourquoi, en toute camaraderie, nous avons formulé les questions qui nous préoccupent fortement. Elles ne se présentent surtout pas comme une quelconque marche à suivre idéale. Comme d'autres contributions,



beaucoup, espérons-le, elles se fixent pour objectif de voir notre Union Confédérale des Retraités-CGT être massivement à la hauteur des défis à relever envers les 18 et bientôt 24 millions de retraités.

## (1) DOCUMENTS À CONSULTER À L'ADRESSE CI-DESSOUS DU SITE UCR-CGT :

<https://www.ucr.cgt.fr/rubrique.php?IDrub=36&IDsousrubrique=283>

**COLLOQUE. GÉNÉRALISATION DE NOTRE DÉMARCHE SYNDICALE EN TERRITOIRE** Publié le 20.01.2016

**L'IMPORTANCE DES TERRITOIRES PAR Jean-Pierre Grenon** Publié le 02.10.2015

*Les retraités sont de plus en plus nombreux et vivent plus longtemps. Gouvernement et Medef veulent en tirer argument pour tirer vers le bas leurs avantages sociaux. Lutter en retraite devient donc une évidence et une nécessité !*

**COMPÉTENCES TERRITORIALES** Publié le 01.10.2015

*Depuis quelques années seulement le syndicalisme retraité CGT aborde le travail en territoires. Il n'est pas aisé de passer d'une défense des revendications en entreprise ou dans la profession à une démarche de défense des besoins dans les territoires.*

**TÉLÉCHARGER LE DOCUMENT :** [competences\\_territoire.pdf](#)

- **Un projet en deux volets :**
  - la continuité syndicale.
  - la syndicalisation de masse.

**8 MARS 2023**

**JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE POUR LES DROITS DES FEMMES**

**SALLE DU PATRONAGE LAÏQUE CHAUMONT**

**17H/18H30**  
PRISES DE PAROLE, TÉMOIGNAGES, DÉBAT...

**18H30**  
**CÉLINE BARDIN**  
(ACCOMPAGNÉE PAR VINCENT BARDIN)

**SPECTACLE TOUT FEU TOUT FEMME**  
CHANSONS, MUSIQUE, POÉSIES

ENTRÉE LIBRE



**SAMEDI 11H**

**23 SEPTEMBRE**

**PLACE DE LA MAIRIE CHAUMONT**

**RASSEMBLEMENT**

**POUR LES LIBERTÉS PUBLIQUES ET SYNDICALES**

**CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE ET LES VIOLENCES POLICIÈRES POUR LA JUSTICE SOCIALE**

Le collectif Chaumontais : Ligue des droits de l'homme, Amnesty 343, Cedra, Libre Pensée, CGT retraités, FSU et SUD Solidaires.



# MOTION

## DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (CONGRÈS) DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS MULTIPROFESSIONNEL DE CHAUMONT RÉUNIE LE 29 SEPTEMBRE 2023

*"La conception de cette activité syndicale, les forces que nous devons déployer pour mettre en œuvre notre orientation, pour remporter des succès revendicatifs, nécessitent de développer une syndicalisation massive des retraités. Une telle vie syndicale ne peut se mener qu'en proximité des lieux de vie des intéressés."*

Comme le rappelle le document d'orientation du 12<sup>ème</sup> congrès de l'UCR : cette démarche milite en faveur de la construction **d'un syndicalisme voulu et décidé par les adhérents**. Elle doit se concevoir en prenant en considération le temps que chacun voudra ou pourra lui consacrer.

Un syndicalisme voulu et décidé par les adhérents, c'est l'orientation prise par des retraités isolés, venus de différentes entreprises, qui ont décidé de créer dès 2009, comme dans de nombreux autres départements, le syndicat CGT multiprofessionnel des retraités de Chaumont

Ils ont considéré, à l'époque, que c'est sur leur lieu de vie qu'il convenait de proposer aux retraité-es de se rassembler et de s'organiser, pour décider démocratiquement de leurs revendications et de leurs formes d'actions.

*"Si cela ne conduit pas à préconiser une rupture avec les structures professionnelles, nous avons choisi de privilégier un syndicalisme de proximité, sur le terrain réel de la vie : territoire, quartier, commune..."* (Intervention de Jean-Pierre Grenon au colloque **UNE SOCIÉTÉ POUR TOUT LES ÂGES**, organisé par l'UCR-CGT).

Depuis quelques mois, on entend dire que les syndicats ou sections multipro seraient hors-jeu ou illégitimes. Ainsi, la direction de l'UCR-CGT nous a privés de notre droit de vote lors du 53<sup>ème</sup> Congrès confédéral. C'est ce qu'avait déjà fait l'Union Locale de Chaumont lors de son dernier congrès.

Il s'agit là d'actes inadmissibles anti statutaires puisque, comme le rappelle la confédération concernant la représentation au 53<sup>ème</sup> congrès : *L'Union confédérale des retraités CGT a également droit à des délégués pour assurer la «représentation des sections syndicales interprofessionnelles de retraités»*. C'est sur cette base d'ailleurs que nous avons voté lors des congrès confédéraux de Dijon, Marseille et Toulouse...

Ce choix fait par les syndiqués en 2009 est en plein accord avec les orientations de l'UCR-CGT, pour une démarche syndicale novatrice en direction des retraités sur les lieux de vie, pour faire connaître nos revendications, pour nous renforcer. Pour que les retraité-es soient des syndiqués à part entière. Cela est aussi conforme aux statuts de l'UCR-CGT.

Dès son article premier, il est précisé : « Il est constitué entre les **syndicats** qui adhèrent aux présents statuts et union de syndicats, conformément au livre IV, section III du Code du travail, une organisation qui prend pour nom CGT « Union confédérale des retraités (UCR-CGT) ».

Et l'article 4 des statuts est sans ambiguïté : l'UCR-CGT coordonne l'activité des **syndicats** professionnels, **interprofessionnels**, locaux, départementaux, nationaux, groupant des salariés retraités, préretraités, et pensionnés de droits divers.

L'Assemblée générale (congrès) du syndicat CGT multiprofessionnel de Chaumont demande que cessent ces attitudes discriminatoires à son endroit.

Elle rappelle que le syndicat CGT multiprofessionnel de Chaumont, conformément aux statuts de la CGT, a déposé ses statuts qui ont été acceptés par l'UD-CGT et par l'UCR-CGT.

**VOTÉE À L'UNANIMITÉ**

# LE MAÎTRE-MOT DE NOTRE SYNDICAT : L'INFORMATION

Comment parler autrement de l'actualité, faire connaître l'activité syndicale, sans moyen d'information ?

Nous avons construit un outil d'une valeur inestimable : Le Journal des retraité.e.s de Chaumont, diffusé chaque semaine sur le marché de notre ville à 500 exemplaires et à 700 adresses par internet. À Chaumont, tout le monde connaît les retraités CGT et leur journal !

Une petite dizaine de syndicalistes retraités se réunit chaque lundi, détermine les sujets d'actualité locale et nationale et écrit dans la foulée un article ou une brève. Montage du journal le mercredi, tirage le jeudi, pliage le vendredi et distribution le samedi. Et on recommence !

La réaction des lecteurs se mesure le samedi suivant et, parfois, une pièce, un billet où un chèque viennent concrétiser la satisfaction. Oui, il faut bien dire que publier chaque semaine un quatre-pages, cela coûte des sous ! Il n'y a pas de subvention. Ce sont les cotisations des adhérents qui permettent l'information de tous.

Les dons des lecteurs permettent d'amoinrir un peu la note. Nous publions chaque semaine la liste des donateurs, identifiés par leur prénom. Cette semaine, merci à ... et aux anonymes !

